

LE GRAND JEU

FIRST'Quiz

RÈGLEMENT DE L'OPÉRATION FIRST'Quiz

HIVER 2024

1. Organisateur

FIRST STOP WEST, SASU dont le siège social est sis 17 RUE JEAN ZAY, 69800 SAINT-PRIEST, immatriculée au RCS Lyon sous le numéro B 426 320 180, et avec le numéro de TVA intracommunautaire français FR32426320180 (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise une opération commerciale avec obligation d'achat, du **23 septembre au 30 novembre 2024** (ci-après dénommée « l'Opération »).

2. Les Participants

Cette Opération est ouverte à toute personne physique majeure (à la date de participation) résidant en France métropolitaine (Corse incluse) ou DROM/COM (ci-après « le Participant »).

La participation à l'Opération implique l'acceptation du présent règlement ainsi que des mentions légales du site promotionnel et disponible.

La participation est strictement personnelle et nominative. Aucune forme de participation autre que celle indiquée dans le présent règlement ne sera prise en compte.

L'Opération est limitée à un nombre total de 3000 Participants (ci-après dénommés « le Participant »), pris en compte selon l'ordre d'inscription. Une fois cette limite atteinte, toute participation supplémentaire ne se verra attribuer aucune dotation.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier verra sa participation refusée.

3. Engagement des Participants

Pour participer à l'Opération, il appartient aux Participants de s'assurer que leurs coordonnées sont renseignées correctement et que leur adresse électronique fonctionne normalement.

Seules seront prises en compte les participations sur le site promotionnel : <https://promotions-firststop.com> et <https://jeu-firststop.com>

4. Principe et Modalités de l'Opération

4.1 Principe et Modalités de l'Opération « FIRST'Quiz »

Cette opération se déroulera du **23 septembre 2024 au 30 novembre 2024**.

L'Opération est ouverte à toute personne physique majeure (à la date de participation) résidant en France métropolitaine (Corse incluse) ou DROM/COM.

L'Opération est limitée à une (1) participation par personne (même nom et/ou adresse email) et deux (2) participations par foyer. Pour les professionnels, elle est limitée à une (1) participation par établissement (même nom/société et/ou adresse).

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout Participant ne respectant pas l'équité de l'Opération ou d'annuler les participations de quiconque se serait enregistré plusieurs fois sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts, incomplets ou contrefaits. Toute participation contrevenant au présent règlement entraînera la disqualification du Participant.

Pour participer à l'Opération et obtenir le bon d'achat de 20 €, le Participant devra :

- a. Se rendre sur le site <https://promotions-firststop.com/> entre le **23 septembre 2024** et le **30 novembre 2024** inclus.
- b. Répondre au formulaire sur le site <https://jeu-firststop.com>
- c. Participer au Quiz en ligne en répondant aux 5 questions proposées.
- d. Tous les Participants parmi les 3000 premiers ayant sélectionné « Oui » à la question « En participant au jeu ainsi qu'au tirage au sort, j'accepte que mes données personnelles soient transmises à First Stop West ainsi qu'à Bridgestone Europe NV/SA Succursale France à des fins de prospection commerciale par courrier postal ou électronique ou SMS. » recevront un bon d'achat de 20 € valable dans les enseignes First Stop, sous la forme d'une carte dématérialisée disponible dans le wallet sur téléphone mobile.
- e. Les Participants ayant obtenu un score de 10/10 au Quiz et ayant sélectionné « Oui » à la question « En participant au jeu ainsi qu'au tirage au sort, j'accepte que mes données personnelles soient transmises à First Stop West ainsi qu'à Bridgestone Europe NV/SA Succursale France à des fins de prospection commerciale par courrier postal ou électronique ou SMS. » seront éligibles pour participer au tirage au sort permettant de gagner **4 pneus Bridgestone** (1 gagnant par tirage au sort).

Les Participants s'engagent à fournir des informations exactes lors de leur inscription.

Les frais de participation à l'Opération ne sont pas remboursés. Offre non cumulable avec d'autres opérations en cours. La participation à l'Opération implique l'acceptation pleine et entière du Règlement.

Les contestations ou réclamations doivent être adressées au plus tard le **31/12/2025** à l'adresse suivante : service-client@promotions-firststop.com, en précisant "Opération FIRST'Quiz" dans l'objet de votre mail.

4.2 Information des Participants

Les Participants sont informés de l'Opération via des supports publicitaires disponibles dans le réseau First Stop ou sur le site internet de l'Opération mis en ligne par la Société Organisatrice.

4.3 Limites de Participation

Sont exclus les participants n'ayant pas préalablement renseigné le formulaire sur <https://jeu-firststop.com>.

Sont exclus les membres du personnel de la Société Organisatrice et leurs familles respectives, ainsi que toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion de l'Opération, ainsi que toute personne morale de droit public.

L'Opération est limitée à une (1) participation par personne (même nom et/ou adresse email) et deux (2) participations par foyer.

L'Opération est limitée à un total de 3000 Participants. Dès que ce nombre est atteint, les inscriptions se poursuivront mais aucune participation au-delà de la 3000ème ne se verra attribuée de dotation, même si la période de l'Opération n'est pas encore échu.

Pour participer, le Participant doit disposer d'un accès internet et d'une adresse électronique valide.

La participation à l'Opération se fait exclusivement par Internet sur le site www.promotions-firststop.com.

Offre non cumulable avec les opérations en cours.

La participation à l'Opération implique l'acceptation pleine et entière du Règlement.

Les contestations ou réclamations doivent être adressées à l'adresse suivante : service-client@promotions-firststop.com, en précisant "Opération FIRST'Quiz" dans l'objet de votre mail.

5. Dotations

5.1 Généralités

La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier la nature de toute ou partie de la dotation, de proposer des biens de même valeur, ou de remplacer toute ou partie de la dotation en jeu par des biens similaires à la dotation mise en jeu.

La dotation n'est ni reprise, ni échangée contre un bien ou un service équivalent, ni remplaçable par une quelconque autre valeur monétaire et ne pourra donner lieu à un remboursement, et ce, de quelque valeur que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne propose pas de garantie commerciale sur la dotation mise en jeu et remportée par le gagnant.

La valeur de la dotation est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une réclamation quant à son évaluation.

5.2 Description de la Dotation

Dotations de l'Opération « FIRST'Quiz »

- **Dotation Générale :** Les 3000 premiers participants ayant sélectionné « Oui » à la question « En participant au jeu ainsi qu'au tirage au sort, j'accepte que mes données personnelles soient transmises à First Stop West ainsi qu'à Bridgestone Europe NV/SA Succursale France à des fins de prospection commerciale par courrier postal ou électronique ou SMS. » recevront un bon d'achat de **20 €** valable dans les enseignes First Stop, sous la forme d'une carte dématérialisée disponible dans le wallet sur téléphone mobile.
- **Dotation Spéciale :** Les Participants ayant obtenu un score de 10/10 au Quiz et ayant sélectionné « Oui » à la question « En participant au jeu ainsi qu'au tirage au sort, j'accepte que mes données personnelles soient transmises à First Stop West ainsi qu'à Bridgestone Europe NV/SA Succursale France à des fins de prospection commerciale par courrier postal ou électronique ou SMS. » participeront au tirage au sort pour tenter de gagner **4 pneus Bridgestone** (1 gagnant par tirage au sort).

Les dotations seront attribuées à toute personne dont la participation sera conforme aux modalités décrites dans le Règlement. Les participations non conformes entraîneront un refus irrémédiable de la demande.

6. Remise des Dotations

Les bons d'achat seront envoyés par email aux Participants éligibles avant le 31 janvier 2025.

Pour le gagnant du tirage au sort, il sera contacté par email à l'adresse communiquée lors de son inscription pour les modalités de remise du lot.

7. Responsabilité de la Société Organisatrice

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée pour des raisons indépendantes de sa volonté, notamment en cas de :

- Indisponibilité momentanée du ou des sites Internet nécessaires à l'Opération.
- Modification, report, annulation ou interruption de l'Opération en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion de l'Opération.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des lots d'un Participant, sauf en cas de faute lourde.

Elle dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement de l'Opération.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'un email à une adresse inexacte du fait de la négligence du Participant.

Une fois le lot remis au gagnant, la remise sera considérée comme effectuée, et le gagnant assumera l'entière responsabilité du lot.

8. Droits de la Société Organisatrice et Propriété Intellectuelle

Les images utilisées sur le site de l'Opération, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site sont la propriété exclusive de la Société Organisatrice. Ils ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de cette dernière, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments de l'Opération avec d'autres personnages fictifs ou éléments déjà existants serait purement fortuite et ne pourrait engager la responsabilité de la Société Organisatrice.

9. Données à Caractère Personnel

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique par la Société Organisatrice en sa qualité de responsable de traitement, aux fins de gestion de l'Opération.

Données collectées, destinataires et finalités :

Les données personnelles (nom, prénom, email, adresse postale, numéro de téléphone) concernant les Participants sont directement collectées par la Société Organisatrice ou via ses sous-traitants techniques et sont nécessaires pour permettre la prise en compte de leur participation, la détermination du gagnant et la délivrance des dotations.

Conservation des données :

Les données collectées sont conservées pour une durée d'un an à compter de la participation du Participant. La Société Organisatrice s'engage à ne pas communiquer, ni exploiter, ni partager avec des tiers les données personnelles collectées, sous aucun autre prétexte que la validation des participations ou la remise des lots par email.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque Participant peut s'opposer au traitement informatique de ses données et dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation et d'opposition au traitement, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès.

Droits des Participants sur leurs données :

Pour exercer ses droits, le Participant est invité à contacter la Société Organisatrice en envoyant un email avec son nom, prénom et en justifiant de son identité à : dpo@014media.fr

10. Droit à l'Image

La Société Organisatrice pourra solliciter l'autorisation du gagnant afin d'utiliser, à titre publicitaire, ses nom, prénom, adresse et photographie, ainsi que sa voix, dans le respect de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot.

11. Acceptation du Règlement

Le simple fait de participer à l'Opération entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le règlement peut être consulté en ligne à tout moment.

12. Frais d'Affranchissement

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande du présent règlement ne seront pas remboursés.

13. Loi Applicable

La loi applicable à la présente Opération est la loi française. Toute action ou poursuite judiciaire relative aux présentes (y compris concernant la dotation) sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux compétents de Paris.